

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 29 (2002)
Heft: 4

Artikel: Charge de travail : pas de renfort pour les parlementaires
Autor: Crivelli, Pablo
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-912962>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pas de renfort pour les parlementaires

PABLO CRIVELLI

La charge de travail pèse toujours plus lourd sur la vie parlementaire, poussant le système de milice dans ses derniers retranchements. Néanmoins, les conseillers des deux Chambres ne disposeront d'aucun collaborateur personnel payé par l'Etat.

LA CHARGE DE TRAVAIL ne cesse d'augmenter. L'automne dernier, une enquête menée auprès des parlementaires a révélé qu'un certain nombre d'entre eux se plaignait du temps considérable requis par l'accomplissement des tâches administratives. 61% des conseillers nationaux et aux Etats auraient préféré disposer de l'aide d'un collaborateur personnel plutôt que de voir leurs indemnités augmentées. Réapparue durant la session d'été, cette question n'a pas manqué d'échauffer les esprits.

Alors que certains parlementaires se plaignaient de l'insuffisance de l'infrastructure logistique mise à leur disposition, d'autres craignaient qu'une hausse des indemnités ne conduise à l'affaiblissement du système de milice.

Certains membres de l'UDC rappelaient que le mandat d'un représentant du peuple est justement de servir ce dernier et non de gagner de l'argent à ses dépens. De surcroît, les députés n'auraient nul besoin, à leurs yeux, de collaborateurs personnels pour leur expliquer le travail. Tout autre l'argument des partisans de la réforme: selon eux, les parlementaires courrent le risque, sans l'aide de collaborateurs particuliers, d'être entraînés dans les rets de certains groupes d'intérêts et de perdre ainsi leur indépendance.

Le dossier n'a cessé d'être renvoyé d'une chambre à l'autre, jusqu'à ce que le Conseil national s'en remette, deux jours avant la fin de la session, à la proposition du Conseil des Etats. Ce dernier ne prévoit aucun collaborateur personnel pour les parlementaires (dont les coûts salariaux s'élèveraient à 40 000 francs par personne), mais une augmentation des indemnités. La version de la Chambre haute reviendrait à environ dix millions de francs par année, soit quatre de moins que la proposition du Conseil natio-

nal. Certaines considérations tactiques ont d'ailleurs pu jouer ici: en 1992, le peuple avait rejeté l'idée du collaborateur personnel.

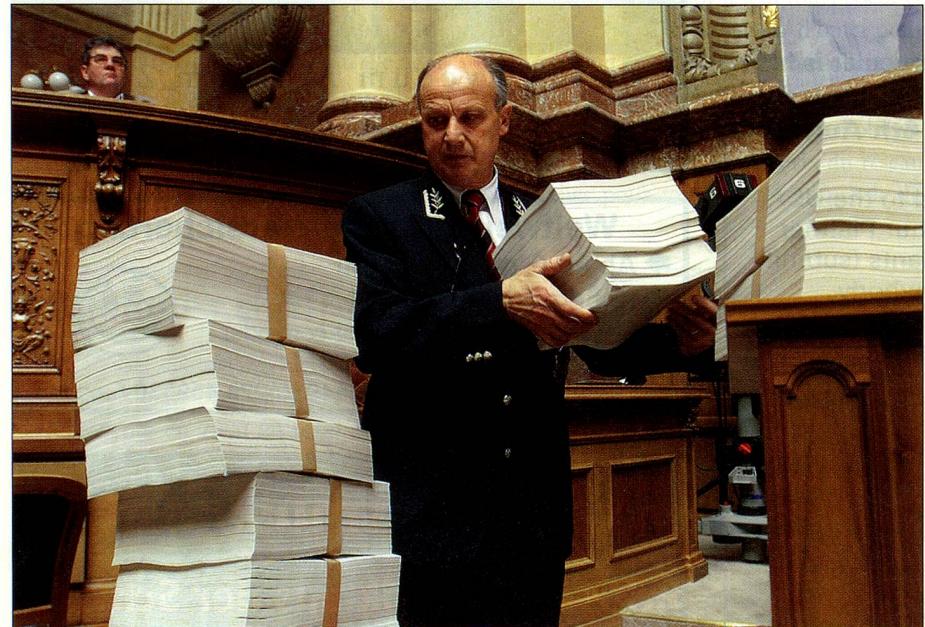
18 semaines ne suffisent pas

Après le Conseil des Etats au printemps, le Conseil national s'est lui aussi occupé de la réforme de l'armée. La durée de la future école de recrues reste le point le plus controversé. Le Conseil national a préféré laisser au Conseil fédéral le choix de la fixer. L'exécutif devra donc trancher entre une variante minimale de 18 semaines et une autre maximale de 21 semaines. Sur la pression des associations économiques, le Conseil des Etats s'est déjà prononcé pour la version minimale de 18 semaines.

L'armée du 21^e siècle sera plus petite que celle que nous connaissons aujourd'hui, et cela de 200 000 personnes. Autre innovation: chaque année, 15% des recrues – les militaires dits en service long – auront la possibilité d'accomplir la totalité de leurs obligations d'une seule traite.

Gifle pour l'Allemagne?

Il se pourrait bien que cela ne se soit jamais vu dans l'histoire moderne de la Confédération helvétique: le Conseil national a rejeté le traité d'accord avec l'Allemagne sur le survol de l'espace aérien du sud de l'Allemagne lors des manœuvres d'approche de l'aéroport Zurich-Kloten. Le projet de loi prévoyait une limite de 100 000 vols par année, ainsi que l'extension des interdictions de vol la nuit et durant le week-end. Alors que les Socialistes et les Verts se prononçaient en faveur de l'accord, la majorité bourgeoise l'estimait discriminatoire pour la compagnie aérienne Swiss et l'aéroport de Zurich-Kloten. L'Allemagne a déjà fait savoir, pourtant, qu'elle édicterait une réglementation encore plus stricte en cas de refus. En septembre, l'affaire sera de nouveau portée devant le Conseil des Etats, mais il ne fait guère de doute que le traité débouchera sur un échec.



Un employé distribue des montagnes de documents aux parlementaires.

Traduit de l'italien